

SITUATION

Localisé en bordure Est du village de Vouvry, dans la plaine du Rhône, le site du concours présente un paysage horizontal occupé par de grands champs vides et par des constructions hétérogènes de type industriel. La surface du sol est creusée de cours d'eau, parcourue de digues qui supportent les routes et les voies ferrées. Une allée de magnifiques platanes accompagne l'entrée au village. Le projet s'inspire de cet état des lieux.

IMPLANTATION

Le bâtiment destiné au cycle d'orientation et à la salle de sport triple est implanté à l'Ouest du terrain mis à disposition, le long du Chemin de la Cimetière.

Comme **une empreinte unique dans le territoire**, il forme un volume compact dont l'emprise au sol est volontairement limitée pour dégager à l'Est un **vaste espace libre d'un seul tenant**.

Cet espace extérieur est en relation avec le canal Stockalper et l'entrée au village par l'Avenue de la Gare. Il accueille l'accès principal au complexe scolaire et sportif, la cour de récréation et les terrains de sport. Il matérialise aussi le **point de départ d'une future promenade le long du canal**, à travers des surfaces arborisées, vers le parc des berges du Fossau.

L'arrivée des piétons sur le site s'effectue du Sud, par le terre-plein de l'Avenue de la Gare. Les arrêts de bus et de voitures sont placés sur une bande entre les troncs des platanes. Ils débouchent sur un trottoir élargi et sur une volée de marches qui descend du trottoir vers la cour de récréation de l'école. Le profil général et le caractère de terre-plein et d'allée arborisée de l'Avenue de la Gare est maintenu.

Le parking pour les automobiles est installé le long du Chemin de la Cimetière. Son accès est distinct du parcours des écoliers. Une entrée à la salle de sport et à l'école est prévue sur ce côté. Le chemin est prolongé vers le Nord en direction de la bâtisse qui abrite la ludothèque et la maison des jeunes.

Le centre scolaire et sportif est logé dans un volume bâti d'un gabarit de deux étages sur rez-de-chaussée, orienté principalement selon l'axe Est-Ouest. Cette décision permet de ne pas concurrencer la ramure des grands platanes et de profiter du meilleur ensoleillement possible.

Le **volume général est travaillé expressément dans sa masse**: il est creusé, évidé, suivant la complexité des espaces intérieurs et des relations qui sont recherchées avec l'extérieur, suivant les vues et la lumière naturelle que l'on désire laisser entrer, suivant la qualité de l'ombre qui souligne les formes du bâti. Une toiture plate et débordante couronne l'ensemble.



Principe d'implantation

ORGANISATION

Toutes les fonctions demandées sont réunies sous un même toit, dans un volume unique incluant école et salle de sport. Le fonctionnement séparé des deux installations est garanti par des entrées distinctes. L'extension de l'école est prévue au Nord du complexe, dans une stricte continuité volumétrique.

Le complexe scolaire et sportif est organisé **autour de trois grands vides intérieurs** – préau couvert, hall d'entrée de l'école et salle de sport – qui définissent la vie intérieure, les circulations et la présence de la lumière naturelle. Les espaces de circulation, d'enseignement et de séjour sont conçus comme ceux d'une **petite ville** avec des rues, des places dégagées, des espaces de rencontre et de retrait, des points de vue sur les paysages intérieur et extérieur, des trous de lumière.

Au rez-de-chaussée, côté cour de récréation, un **grand préau couvert** est découpé dans le bâtiment sur deux étages. Il sert d'espace d'entrée et de séjour extérieur généreux et reçoit la lumière naturelle par la toiture. Du préau, on accède au **hall central** autour duquel s'organise l'école. Ce hall se développe verticalement sur toute la hauteur du bâtiment et accueille les circulations verticales. Il est également éclairé par des lanternes en toiture. Le rez-de-chaussée abrite – outre la salle de sport et ses locaux de service – les salles spéciales, la salle à manger, la salle des maîtres et les locaux administratifs.

Au premier étage, on trouve les salles d'études et d'informatique équipées de parois mobiles et les salles de classe normales. En façade Ouest, ces salles de classe sont décalées les unes par rapport aux autres pour créer des halls secondaires et des niches et **offrir lumière et vues** aux espaces de circulation intérieurs.

Au second étage, l'organisation des classes est quasiment identique. Les salles de dessin et de musique sont placées dans une situation centrale intériorisée, en rapport avec le ciel.

Le logement du concierge est prévu à l'angle Nord-Ouest du complexe. Il possède un accès indépendant et se développe sur trois niveaux.

MATÉRIALISATION

Le bâtiment reçoit une **structure porteuse en béton armé et une enveloppe de bois et de verre**.

Les espaces intérieurs sont caractérisés par l'emploi de matériaux dans une sobre expression naturelle : béton apparent, revêtements et menuiseries de bois, sols en terrazzo d'asphalte coloré.

Les façades sont constituées de nervures verticales et de filières de bois massif (sapin de Douglas ou mélèze) qui définissent un socle densément rythmé et deux étages supérieurs largement ouverts. L'intervalle entre nervures reçoit, selon les besoins, un remplissage de verre ou un bardage de bois. L'unité de l'ensemble repose sur la continuité du **contraste ombre-lumière** créé par les nervures, sur l'horizontale des avant-toits et sur la présence de façades dépouillées où domine le bois.

La toiture est végétalisée et reçoit une série de lanternes équipés de dispositifs de protection solaire.

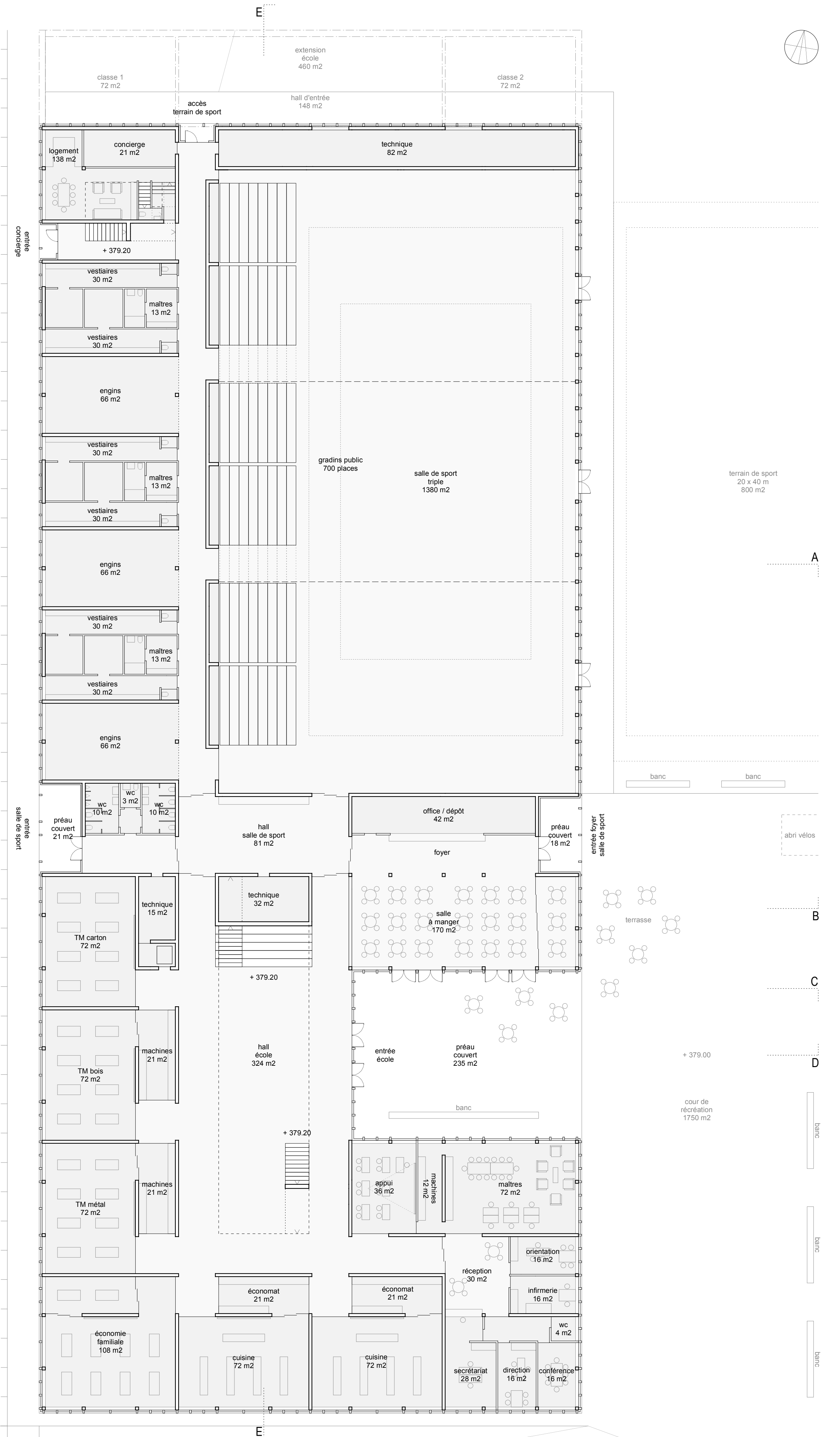
L'aire d'arrivée des écoliers, l'escalier et la rampe d'accès, la cour de récréation sont traités avec un **revêtement de sol minéral unitaire** – un béton d'asphalte avec agrégats de pierre claire apparents – qui les distingue des routes voisines et permette l'accès occasionnel d'automobiles. Le mobilier extérieur est prévu en bois massif.

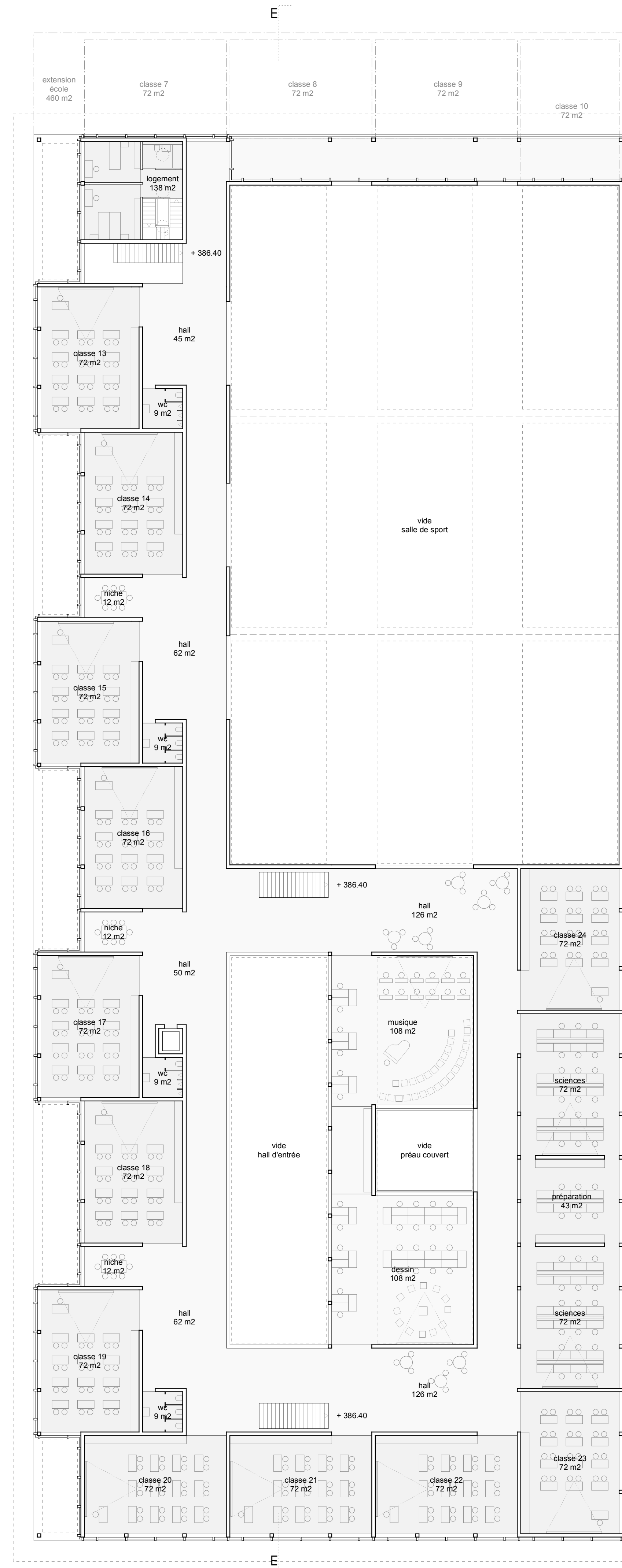
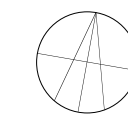
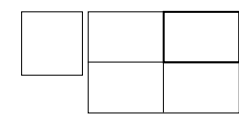
Le sol des places de parking et des chemins qui entourent l'école est constitué d'un revêtement en terre et graviers stabilisés et damés, perméable aux eaux pluviales. Les aires d'arrêt des bus et des voitures reçoivent un pavage de pierre.

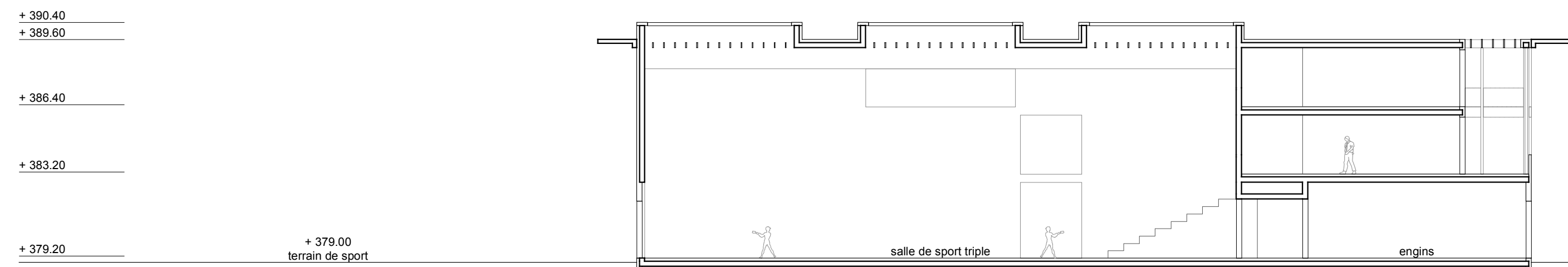
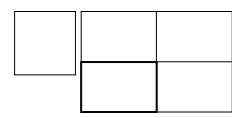
Le terrain de football et l'aire verte avoisinante sont engazonnés de manière à les relier à une future promenade le long des berges du canal Stockalper. Cette promenade se déroulerait dans une **prairie naturelle, plantée comme un verger**, sur de petits chemins de terre menant au parc existant sur les rives du Fossau.

Chemin de la Cimetière

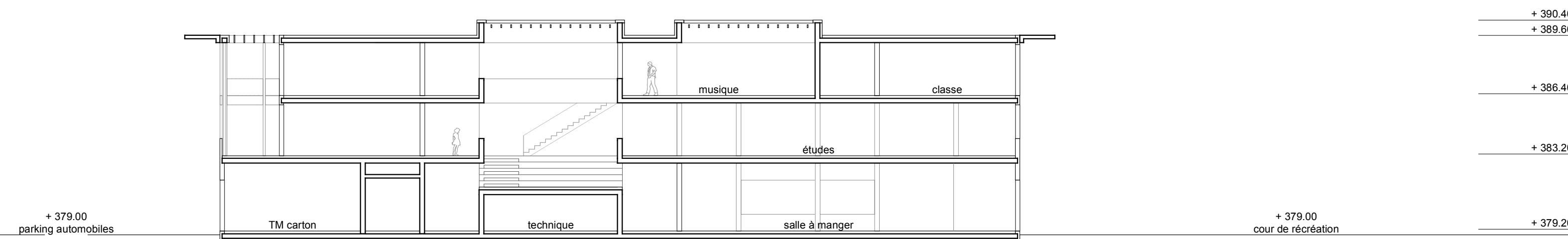
PLAN DU NIVEAU + 0



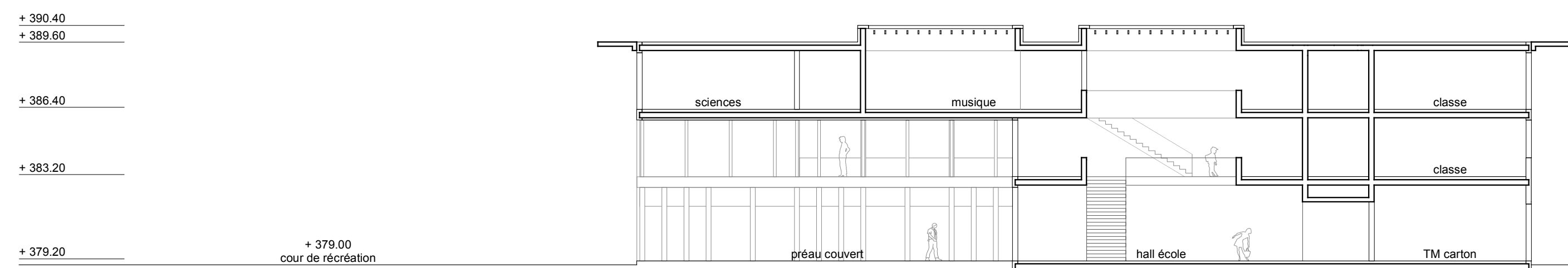




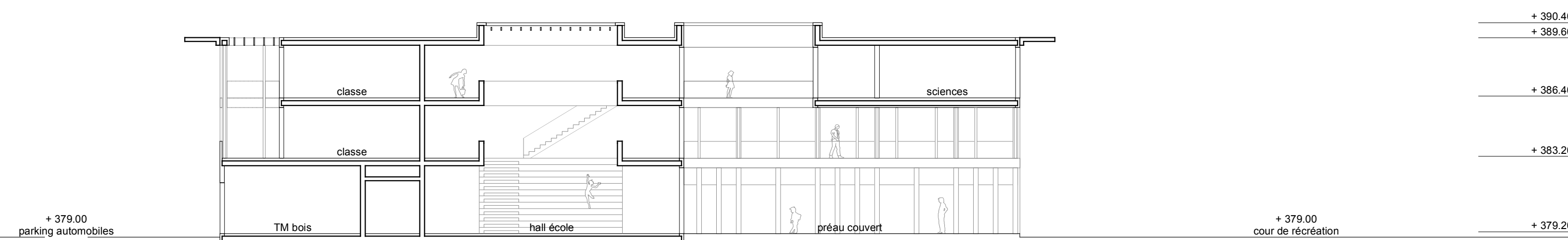
COUPE AA



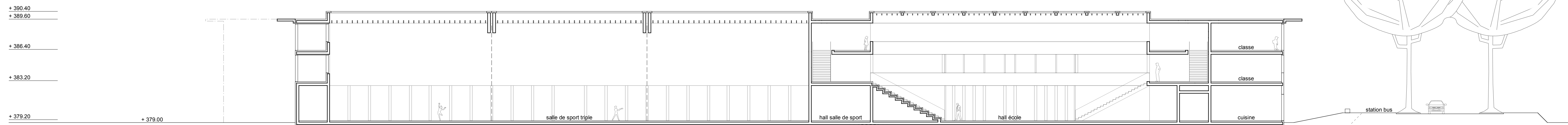
COUPE BB



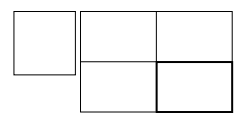
COUPE CC



COUPE DD



COUPE EE



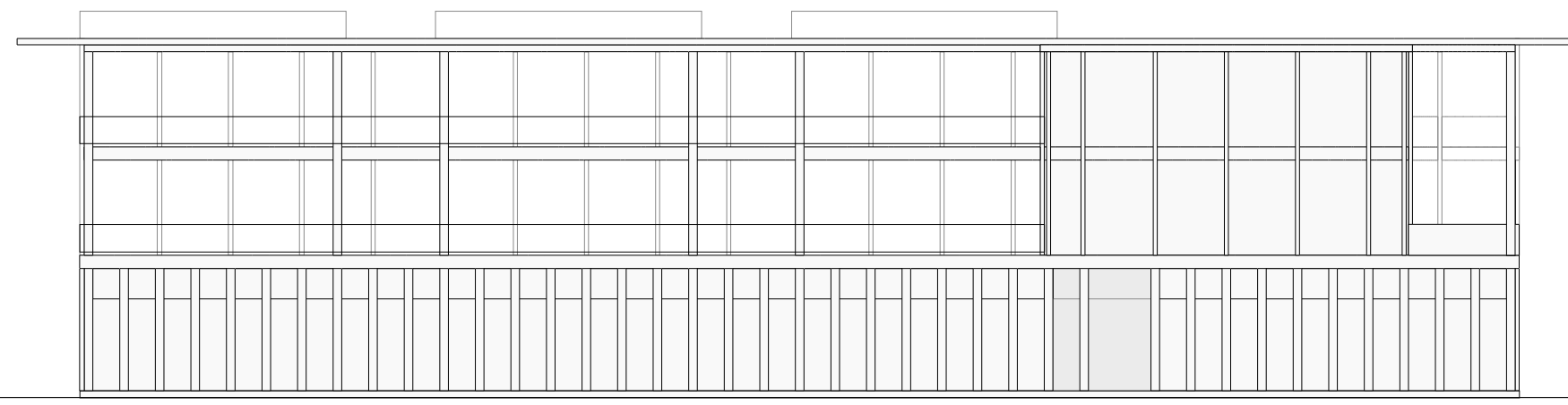
+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

+ 383.20

+ 379.20

FAÇADE NORD



accès terrain de sport

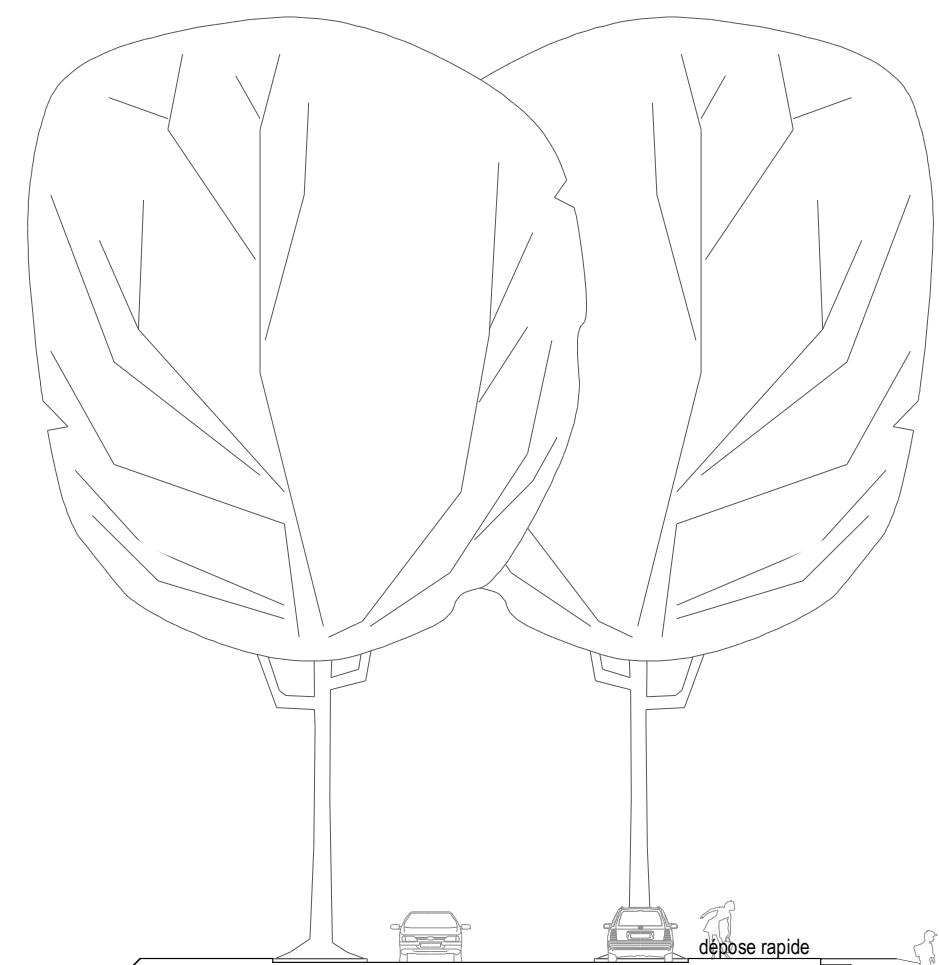
+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

+ 383.20

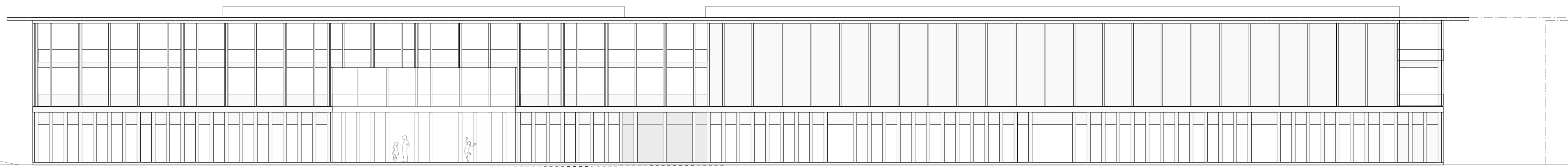
+ 379.20

FAÇADE SUD



Avenue de la Gare

dépose rapide



entrée école

entrée foyer salle de sport

extension école

+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

+ 383.20

+ 379.20

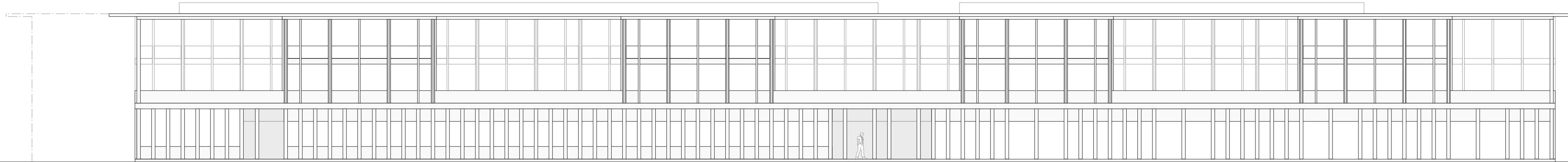
FAÇADE EST

+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

+ 383.20

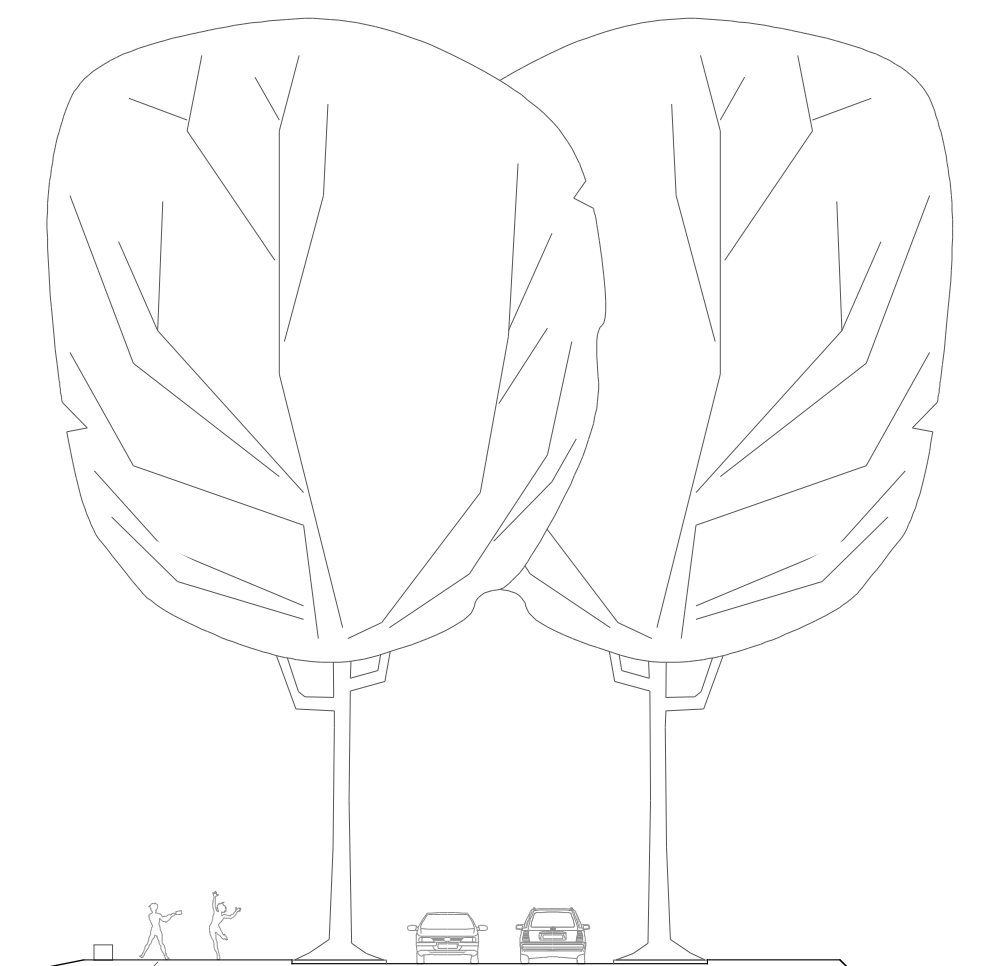
+ 379.20



extension école

entrée conciergerie

entrée salle de sport



Avenue de la Gare

FAÇADE OUEST